



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2026-377

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le dimanche 20 septembre 2026 de 8 heures 30 à 19 heures
route de la Victoire -
parking de la Caisse d'épargne – place de l'Hôtel de Ville**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Monsieur Antoine FRANÇOIS, président de l'association Grand Prix d'Isbergues, domicilié au 9 rue Saint-Louis à Hallencourt, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Antoine FRANÇOIS, président de l'association Grand Prix d'Isbergues est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'une course cycliste professionnelle, le dimanche 20 septembre 2026 de 8 heures 30 à 19 heures.

Article 2 : A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 9 SEP. 2026

Publié le 15 SEP. 2026

Le Maire

David THELLIER